



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/670
24 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 31 de l'ordre du jour

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

Rapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport sur la situation au Kampuchea est soumis à l'Assemblée générale en application de sa résolution 43/19 du 3 novembre 1988.
2. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a réaffirmé ses résolutions 34/22 du 14 novembre 1979, 35/6 du 22 octobre 1980, 36/5 du 21 octobre 1981, 37/6 du 28 octobre 1982, 38/3 du 27 octobre 1983, 39/5 du 30 octobre 1984, 40/7 du 5 novembre 1985, 41/6 du 21 octobre 1986 et 42/3 du 14 octobre 1987, et a demandé qu'elles soient appliquées intégralement. Elle a également exprimé de nouveau sa conviction que le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea sous une supervision et une surveillance internationales efficaces, la mise en place d'une autorité administrante provisoire, la promotion de la réconciliation nationale de tous les Kampuchéens sous la conduite de Samdech Norodom Sihanouk, le non-retour aux politiques et aux pratiques d'un passé récent, qui ont été universellement condamnées, le rétablissement et la préservation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea, la réaffirmation du droit du peuple kampuchéen de décider de son sort et l'engagement de la part de tous les Etats de ne pas s'ingérer et de ne pas intervenir dans les affaires intérieures du Kampuchea, assortis de garanties effectives, étaient les principaux facteurs de tout règlement juste et durable du problème kampuchéen.
3. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea (A/CONF.109/13) et autorisé le Comité spécial à se réunir quand il le faudrait, et prié le Secrétaire général de fournir à la Conférence et au Comité spécial, sur une base régulière, les facilités qui leur seraient nécessaires pour s'acquitter de leurs fonctions. Elle a aussi réaffirmé qu'elle s'était engagée à reconvoquer la Conférence en temps opportun et s'est déclarée disposée à appuyer la convocation de toute autre conférence de caractère international sous les auspices du Secrétaire général.
4. L'Assemblée générale a en outre prié le Secrétaire général de continuer à suivre de près l'évolution de la situation et d'user de ses bons offices pour contribuer à un règlement politique d'ensemble.

5. L'Assemblée générale a également lancé un appel afin qu'une aide d'urgence continue d'être fournie aux Kampuchéens qui étaient encore dans le besoin, en particulier ceux qui se trouvaient le long de la frontière thaïlandaise et dans les divers camps situés en Thaïlande et a prié le Secrétaire général d'intensifier ses efforts autant qu'il serait nécessaire afin de coordonner l'assistance humanitaire et d'en contrôler la répartition.
6. Comme ces dernières années, un certain nombre de communications concernant la situation au Kampuchea m'ont été adressées par les gouvernements intéressés et ont été distribuées en tant que documents officiels de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.
7. Conformément à la résolution 43/19, le Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea a tenu plusieurs réunions au Siège en 1989. Il a aussi entrepris une mission de consultation au Brunéi Darussalam et à Bangkok, Paris et Vienne du 2 au 13 juillet 1989. Le Comité a fait paraître un rapport sur ses activités (A/CONF.109/15).
8. Pendant la période à l'étude, j'ai continué, dans le cadre de ma mission de bons offices, à chercher une solution pacifique au problème. Ainsi, mon représentant spécial, M. Rafeuiddin Ahmed, et moi-même, avons été régulièrement en contact avec les parties et pays intéressés. Nous avons aussi suivi de près les diverses initiatives prises et les échanges diplomatiques qui ont eu lieu.
9. En novembre 1988, M. Ahmed s'est rendu à Paris et à Moscou. A Paris, il s'est entretenu séparément avec le Prince Sihanouk, M. Son Sann et M. Hun Sen. Il a eu l'occasion de rencontrer à nouveau ce dernier pendant son séjour à Moscou. En décembre 1988, M. Ahmed s'est rendu à Beijing, Hanoi, Phnom Penh, Vientiane et Bangkok pour tenir des consultations au sujet de la situation et encourager le processus de dialogue.
10. Après la deuxième réunion informelle de Jakarta, qui s'est tenue du 19 au 21 février 1989, M. Ahmed s'est rendu à nouveau dans la région en mars 1989; il est allé à Jakarta, Kuala Lumpur, Bangkok, Hanoi, Phnom Penh et Vientiane, ainsi qu'à Beijing, Tokyo et Moscou. Il s'est entretenu avec le Prince Norodom Sihanouk à Beijing et avec M. Son Sann et M. Khieu Samphan, séparément, à Bangkok. Au cours de ce voyage, les consultations ont été axées sur les questions touchant la réconciliation nationale. En mai, M. Ahmed est allé à Paris pour examiner la situation avec de hautes personnalités du Gouvernement français, compte tenu de la réunion tenue au début du mois à Jakarta entre le Prince Sihanouk et M. Hun Sen et de l'annonce, le 5 avril, de la décision du Viet Nam de retirer totalement ses troupes du Kampuchea avant la fin de septembre 1989.
11. En juin, à l'occasion de la Conférence internationale sur les réfugiés indochinois, qui s'est tenue à Genève les 13 et 14, M. Ahmed et moi-même avons de nouveau débattu de la situation avec les dirigeants des délégations d'un certain nombre d'Etats intéressés. M. Ahmed a poursuivi ces discussions en mon nom avec les ministres des affaires étrangères de l'Association des pays de l'Asie du Sud-Est (ANASE) à leur vingt-deuxième Réunion ministérielle annuelle, tenue au Brunéi Darussalam au début de juillet. Egalement en juillet, il s'est entretenu

avec des dirigeants français à Genève et à Paris des préparatifs de la Conférence de Paris sur le Cambodge qui allait se tenir bientôt. Pendant qu'il était à Paris, il a procédé à de nouveaux échanges de vues avec le Prince Sihanouk, dans la perspective des entretiens que celui-ci allait avoir avec M. Hun Sen et de la table ronde des quatre parties kampuchéennes qui devait se tenir à Paris un peu plus tard dans le mois.

12. Sur l'invitation du Gouvernement français, j'ai, en ma qualité de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, participé à la Conférence sur le Cambodge, qui s'est tenue à Paris du 30 juillet au 30 août. Dans l'allocution que j'ai prononcée à la séance d'ouverture, j'ai souligné notamment que la mise sur pied d'un organe international de contrôle crédible, sans préjudice de l'autorité sous laquelle il serait établi sous quelques auspices que ce soit, dépendait directement de la définition d'un mandat clair et réaliste, de l'adoption d'un processus de décision efficace et de l'octroi des moyens humains, logistiques et financiers nécessaires. J'estimais en outre que ces moyens ne pourraient être évalués avec précision qu'à l'issue d'une mission d'enquête qui se rendrait sur le terrain. La Conférence a accepté cette proposition. J'ai donc envoyé une mission d'enquête préliminaire chargée de rassembler des informations d'ordre purement technique sur place. La mission s'est rendue dans la région du 6 au 19 août 1989.

13. Plus récemment, j'ai eu de nouvelles discussions à New York sur la situation au Kampuchea avec les dirigeants des pays intéressés qui ont participé au début de la session en cours de l'Assemblée générale.

*

* * *

14. Conformément à la résolution 43/19 de l'Assemblée générale, j'ai poursuivi mes efforts pour coordonner l'assistance humanitaire à la population kampuchéenne le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea, à l'intérieur du Kampuchea et en Thaïlande. Mon représentant spécial, chargé de la coordination des programmes, M. S. A. M. S. Kibria, a maintenu des contacts étroits avec les parties intéressées qui ont été périodiquement informées des besoins des programmes. Il a également tenu les donateurs, tant multilatéraux que bilatéraux, au courant des détails de la mise en oeuvre de ces programmes lors de réunions trimestrielles organisées à Bangkok et à New York.

15. A la fin de septembre 1989, il y avait environ 291 000 Kampuchéens dans les sites d'évacuation situés le long de la frontière qui bénéficiaient de l'Opération frontalière de secours des Nations Unies. En outre, il y avait environ 18 000 réfugiés kampuchéens, au centre d'accueil de Khao-I-Dang ou ailleurs, qui bénéficiaient de l'assistance du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ces deux groupes de Kampuchéens continuent de dépendre entièrement des secours fournis par la communauté internationale. L'introduction d'un certain nombre de nouveaux programmes dans les camps frontaliers, notamment en vue d'améliorer l'enseignement dispensé, la formation professionnelle et la sécurité, a entraîné des dépenses supplémentaires qui n'ont pas pu être couvertes intégralement par l'accroissement des contributions, les programmes risquent donc, pour la

/...

première fois, d'accuser un déficit, de l'ordre de 5 millions de dollars. Je lance un appel aux pays donateurs afin qu'ils augmentent suffisamment leurs contributions pour que l'on puisse satisfaire les besoins essentiels des réfugiés et des personnes déplacées et financer intégralement les nouveaux programmes.

16. Dans mon dernier rapport (A/43/730), j'ai fait part à l'Assemblée générale de mes inquiétudes au sujet de la sécurité et de la protection de la population dans les camps frontaliers et indiqué que le Gouvernement du Royaume de Thaïlande avait décidé de créer une nouvelle force de sécurité, portant le nom de Groupe de protection des personnes déplacées. Cette force, qui se compose de 760 hommes et femmes, est maintenant déployée en neuf points le long de la frontière. En outre, on a recruté cinq officiers de police expérimentés originaires d'Australie, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de Suède, pour aider les administrations des camps à assurer l'instruction de la police civile khmère et à établir un système judiciaire. Je tiens à remercier les pays donateurs et le Gouvernement du Royaume de Thaïlande pour le concours qu'ils ont apporté à ces initiatives constructives.

17. Je voudrais également exprimer ma satisfaction des mesures qui ont été prises pour assurer la sécurité et la neutralité des réfugiés khmers de Khao-I-Dang qui sont sous la protection du HCR, question au sujet de laquelle j'avais manifesté une certaine inquiétude dans mon dernier rapport. Je me félicite de la collaboration offerte par le Gouvernement du Royaume de Thaïlande, grâce à laquelle la plupart des habitants de Khao-I-Dang ont pu rester sur place et ceux qui ont été transférés dans les camps frontaliers sont restés sous la protection du HCR.

18. Selon des informations récentes, les Khmers déplacés se trouvant dans les régions frontalières seraient parfois réinstallés à l'intérieur du Kampuchea sans aucun arrangement ni consultation préalables. Ceci est extrêmement préoccupant. Un transfert de population vers le Kampuchea qui ne garantirait pas la sécurité et le libre choix des Kampuchéens ne saurait recevoir le soutien de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation ne pourrait d'ailleurs plus alors fournir une assistance matérielle à la population ni lui assurer la protection nécessaire.

19. Il y a eu un fait nouveau positif ces derniers mois : un grand nombre de civils khmers qui se trouvaient précédemment dans des régions inaccessibles près de la frontière sans pouvoir bénéficier de la protection ni de l'assistance internationales se sont installés dans des camps assistés par l'Opération frontalière de secours des Nations Unies. Toutefois, d'après les estimations, il resterait encore 40 000 civils, et peut-être plus, femmes et enfants pour la plupart, dans les secteurs auxquels la communauté internationale n'a pas accès. L'ampleur et la gravité du problème ont été démontrées de façon dramatique récemment lorsque l'on a fait sortir 10 000 enfants de ces secteurs inaccessibles pour les vacciner contre des maladies épidémiques dans le cadre de l'Opération de secours des Nations Unies. Outre les dangers auxquels ils sont exposés du fait de la poursuite des activités militaires, ces civils sont également privés de l'aide humanitaire la plus élémentaire. Je lance un nouvel appel à tous les intéressés, demandant leur pleine coopération afin de permettre à l'ONU, conformément à son mandat, de fournir librement les vivres et les soins médicaux indispensables à la population civile khmère qui se trouve près de la frontière.

20. En prévision d'un rapatriement des réfugiés dans le cadre d'un règlement global, on a entrepris dans les camps frontaliers une série d'activités préparatoires, entre autres des programmes de formation professionnelle destinés à faciliter la réinsertion des futurs rapatriés. L'Unesco et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont fourni une aide précieuse à l'Opération frontalière de secours des Nations Unies pour l'élaboration et l'exécution de ces programmes.

21. Un groupe consultatif interinstitutions officieux a été créé à Bangkok en mars 1989, sous la présidence de M. Kibria. En juillet, j'ai désigné le HCR comme organisme chef de file chargé du rapatriement. Un cadre provisoire a été établi pour l'opération de rapatriement et le HCR a entrepris, avec le concours du Programme alimentaire mondial (PAM), une étude de la capacité d'absorption des provinces où les populations frontalières souhaiteront vraisemblablement se réinstaller. Le rapatriement librement consenti de certaines personnes pour des raisons humanitaires se poursuit, cas par cas, en collaboration avec les parties intéressées.

22. En août, un séminaire a été organisé à Bangkok pour donner aux organismes bénévoles et aux organisations internationales qui travaillent des deux côtés de la frontière la possibilité de procéder à un échange de vues. C'était là une initiative constructive pour harmoniser leurs activités en prévision d'une opération de rapatriement ultérieure.

23. Au Kampuchea, l'assistance humanitaire de la communauté internationale continue d'être acheminée par l'ONU et les organisations bénévoles représentées à Phnom Penh. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) s'efforce de venir en aide aux mères et aux enfants. Le PAM fournit une assistance alimentaire. Le HCR contribue à la réinsertion des rapatriés. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fournit des intrants agricoles (engrais, insecticides et pièces de rechange pour le matériel d'irrigation). Récemment, un nouveau projet de la FAO visant à fournir des vaccins pour le bétail a été financé. Les animaux de trait ayant été décimés au cours de la décennie écoulée, ceci contribuera à reconstituer le cheptel. De même, des fonds ont été fournis pour l'achat de camions qui permettront d'améliorer la capacité de distribution de l'aide alimentaire internationale.

24. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et cinq Sociétés nationales de la Croix-Rouge dispensent des secours dans le domaine des soins médicaux et dans d'autres domaines à l'intérieur du Kampuchea. En outre, l'assistance fournie par 20 organisations non gouvernementales dans les domaines de la production vivrière, de l'irrigation, des services de santé et de la réinsertion de la population continue à constituer l'une des principales sources d'appui international à la fragile économie du pays.

25. Des rapports récents indiquent que, pour la deuxième année consécutive, la situation alimentaire au Kampuchea devrait s'améliorer. Il faudra, pour établir une analyse définitive de la situation, attendre les résultats de la récolte de décembre, mais l'on peut déjà s'attendre heureusement à ce que le déficit vivrier soit ramené à moins de 50 000 tonnes de riz. Toutefois, comme les effets à long terme de la sécheresse de 1987 se font encore sentir dans les provinces sujettes à la sécheresse, la situation alimentaire demeure précaire.

/...

26. Je tiens à réaffirmer ma profonde reconnaissance à la communauté internationale pour l'aide généreuse qu'elle a apportée à ces programmes d'assistance humanitaire ces 10 dernières années et à exprimer l'espoir que cette aide sera maintenue au niveau voulu pour répondre aux besoins croissants des programmes. J'aimerais également rendre hommage au dévouement du personnel de l'ONU et des autres organisations internationales et non gouvernementales qui ont mené à bien ces programmes avec tant d'efficacité et de succès, dans des conditions souvent difficiles et périlleuses.

27. Depuis le début de l'année, le processus de dialogue et de négociation sur le Kampuchea a progressé à un rythme sans précédent. Les initiatives régionales et les nombreux échanges diplomatiques qui ont eu lieu pendant la première partie de l'année ont culminé avec la tenue de la Conférence de Paris sur le Cambodge, à l'initiative du Gouvernement français. Si, malheureusement, la paix n'a pas encore pu être instaurée, il est extrêmement important que l'intense activité diplomatique de ces derniers mois ne s'essouffle pas.

28. La Conférence de Paris a réuni toutes les parties directement concernées et les autres pays intéressés, y compris les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Elle a pu aborder les divers aspects du problème et réaliser des progrès importants dans l'élaboration d'un règlement politique global. Toutefois, des divergences persistantes sur quelques points complexes et délicats ont finalement empêché la Conférence d'atteindre cet objectif.

29. Depuis la suspension de la Conférence de Paris, deux grands événements se sont produits. Tout d'abord, j'ai été informé par le Viet Nam qu'il avait retiré toutes ses troupes du Kampuchea entre le 21 et le 26 septembre. Il est généralement admis que le retrait total des troupes étrangères du Kampuchea, vérifié par un organe international de contrôle efficace, constituerait un élément important, parmi d'autres, d'un règlement politique global. Toutefois, un organe de contrôle acceptable pour toutes les parties intéressées n'a pas encore pris forme.

30. Deuxièmement, selon diverses informations, les hostilités au Kampuchea ont redoublé au cours des dernières semaines et il est à craindre que l'escalade des combats ne se poursuive avec le début de la saison sèche. Je suis fermement convaincu qu'il ne saurait y avoir de solution militaire et qu'il faut tout faire pour épargner au peuple kampuchéen des souffrances et des effusions de sang supplémentaires. Je reste d'ailleurs persuadé que la seule ligne d'action à suivre consiste à reprendre dès que possible le processus de négociation. Je crois savoir que des consultations sont en cours à cette fin, et j'espère qu'elles seront couronnées de succès dans un proche avenir.

31. La question en suspens la plus importante est celle de la réconciliation nationale, dont la première étape doit être la définition d'arrangements administratifs viables pour la période de transition qui aboutira à la tenue d'élections libres et régulières sous supervision internationale. Par ailleurs, il faudrait tout particulièrement étudier les modalités d'un cessez-le-feu, s'agissant surtout de ce qu'il adviendra des forces armées des parties, l'adoption de mesures visant à assurer le non-retour aux politiques et pratiques universellement condamnées de la période 1975-1978, ainsi que le mandat et le mode de

fonctionnement d'un organe international efficace chargé de contrôler tous les éléments d'un règlement politique global. Je crois que, pour bien asseoir les négociations, il faudra un réel esprit de compromis et la volonté de faire mutuellement des concessions. C'est la seule manière de préparer le terrain pour la conclusion de l'accord global qui est nécessaire pour instaurer une paix durable au Kampuchea et pour mettre fin à deux décennies de guerre, de destructions et de cruelles souffrances.

32. J'invite instamment toutes les parties à oeuvrer à cet accord avec un regain d'énergie et une grande diligence. Je leur donne l'assurance que j'entends poursuivre l'action que j'ai menée en prêtant mes bons offices et ne ménager aucun effort pour hâter le processus de négociation et le faire aboutir. En dernière analyse, cependant, le succès dépendra de l'aptitude des parties les plus directement intéressées à faire preuve de la volonté nécessaire pour relever le défi de la paix et pour reconnaître que la paix ne peut qu'être plus fructueuse que la prolongation d'une guerre stérile et fratricide.
